

**Présents** : Christelle SILVESTRE – Jean BONNAMY – Marion MONGOUACHON - Françoise KROL – Ahmed KELATI – Annick DROYER – Gérard COMBETTE – Jean-Paul DREYER– Annie SALEMBIER - Marc FINCO - Jacques COLLIGNON – Lucette CHARPENTIER - Catherine LANGLET – Germain CAMUS – Frédéric RAVENET – Patrick FOURNEL-HAAS – Marie-Thérèse RIBEIRO - Jacky PITAUD – Louise TRONCON – Maria MARCOS – Abdaka SIRAT – Laurence PORTE.

**Absents excusés** : Christelle GUARRO-ROMEU

**Délégations de pouvoirs** : Aurélie GARRAUT à Marion MONGOUACHON – karen VANHAMME à Frédéric RAVENET – Frédéric JULIEN à Jacky PITAUD – Jean-Pierre RIFFLER à Louise TRONCON

**Secrétaire de séance** : Patrick FOURNEL-HAAS

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 18 DECEMBRE 2009

### COMMUNICATIONS – INFORMATIONS DU MAIRE

**Mme le Maire** commence par évoquer **la neige et le froid** et salue le travail des services de la Ville qui ont été très mobilisés.

Il y a un mois, le maire évoquait le dépôt du dossier de **centre commercial** en CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) et interpellait sur **le risque d'un projet concurrent sur la ZAC de Fain**, porté par la Communauté de communes. **La Communauté de communes est restée sourde à ces remarques.** Elle préfère courir le risque important de voir nos commerces déstabilisés et menacés. Elle renvoie à l'article de presse du 12 décembre relatant une lettre ouverte au président la de Communauté de communes.

Cet article évoquait ceci : « *Le projet du nouveau centre commercial de Montbard avance, mais les enseignes concernées s'inquiètent d'une éventuelle implantation d'une seconde zone commerciale à Fain les Montbard.*

*Et ils le disent : le nouveau centre commercial de Montbard pourrait ouvrir ses portes en juin 2011 soit dans 19 mois. Le projet est donc bien lancé. A ceci près, que se profile un second projet, dans une autre zone commerciale à Fain les Montbard.*

*Les enseignes concernées par le futur site de Montbard ont pris la plume pour interpellier les responsables de la Communauté de communes du Montbardois, dans une lettre ouverte.*

*Les sociétés d'exploitation, Intermarché, Sport 2000, Bricomarché et autres enseignes porteuses du projet du futur centre commercial ainsi que l'Union des Commerçants de Montbard (UCAM) avec laquelle nous avons pu trouver un accord d'équilibre et de bon aloi, venant d'être informés du vote de la Communauté de communes qui vient de donner les pleins pouvoirs aux membres du Bureau, pour valider le projet d'implantation d'un centre commercial supplémentaire sur la zone artisanale de Fain les Montbard. Nous sommes effarés.*

*Si nous, entrepreneurs locaux depuis plusieurs décennies, et ainsi participant pleinement par nos actions, à la vie sociale locale, continuons à investir de nouveau, c'est bien que nous croyons en l'avenir de la ville et des communes avoisinantes. Votre décision, sans concertation avec nous, les acteurs économiques locaux, pourrait mettre en péril la viabilité économique du nouveau centre commercial montbardois. Projet qui est en cours d'instruction auprès des autorités administratives mais surtout l'ensemble des activités économiques et sociales des centres villes de Montbard et de Venarey les Laumes. Réel engagement.*

*Si vous pouviez penser que notre projet n'était que fictif pour suivre les auteurs de la lettre ouverte, nous nous permettons de vous rappeler que les diverses étapes de modifications des plans d'urbanisme et autres phases préalables aux délais d'instruction et enquête publique, sont incompressibles et ne répondent qu'aux textes légaux, en matière d'urbanisme, ce que nous devons bien évidemment accepter.*

*En conséquence, nous nous interrogeons sur les motivations réelles qui poussent certains représentants de la Communauté de communes et leur volonté à affaiblir le projet montbardois, par la création d'un nouveau centre commercial à proximité de notre projet.*

*En effet, l'étude de marché effectuée dans le cadre de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) ainsi que les éléments de la Chambre de Commerce (CCI), montrent pourtant l'étroitesse de celui-ci, dans notre zone géographique qui voit de plus régulièrement le nombre d'habitants diminuer ».*

*Pour appuyer leur propos, un état d'avancement des dossiers est présenté. Et le courrier de conclure : « Nous espérons que l'ensemble de ces données, la réalité de notre engagement à la rénovation et l'augmentation de l'attraction commerciale qui peut-être jusqu'à ce jour, pouvait vous paraître aléatoire, vous permettront dorénavant d'analyser*

*différemment notre réel engagement auprès de vous ainsi que notre ambition à effectivement créer un centre commercial attractif pour notre région, cristallisant localement l'attraction commerciale, remédiant ainsi à l'évasion vers les villes plus importantes du département et des départements voisins. L'importance de notre investissement prévu d'ici le début de l'année 2010 sera, nous en sommes persuadés, notre meilleur avocat auprès de vous».*

Madame le Maire rappelle que :

- le 20 avril 2009, la Communauté de communes s'était prononcée contre la promesse de vente à Leclerc.
- le 26 novembre 2009, une délégation de compétence donnée au Bureau pour permettre au Président de signer des compromis de vente (pour plus d'efficacité !) a été adoptée.
- le 9 décembre 2009, le Bureau de la Communauté de communes a donné l'autorisation au Président de signer une promesse de vente à Leclerc. Tout le monde a voté pour, sauf le Maire de Fain les Moutiers et le Maire de Montbard, Jacky Pitaud ayant préféré s'abstenir.

Madame le Maire regrette que l'opposition ne soutienne pas le projet montbardois et les commerçants de Montbard.

Lors d'une réunion communautaire le 10 novembre 2009, elle avait averti l'assemblée qu'il lui paraissait illégal d'aliéner un bien communautaire sans passer par l'assemblée délibérante.

Un courrier de la Sous-préfecture en réponse à une réclamation de Bruno Diano, lui donne raison. La Sous-préfecture a confirmé que cette délibération est entachée d'illégalité et doit être retirée.

Elle demande publiquement que ce retrait soit à l'ordre du jour du prochain Conseil communautaire le lundi 21 décembre.

La municipalité de Montbard continue d'affirmer qu'il n'y a pas la place pour un centre commercial à Fain les Montbard entre Intermarché et Super U aux Laumes. On ne peut pas comparer Châtillon à Montbard. Notre ville se caractérise par un tissu de petites surfaces de proximité (Netto, Casino, Aldi, Leader) qui seraient les premières victimes. Notre ville et ses commerçants ne pourraient pas résister au poids d'un centre commercial, ainsi c'est la mort de nos commerces, et une perte de dynamisme assuré pour la ville.

Qui sont ces politiques qui peuvent aujourd'hui cautionner l'implantation d'une zone commerciale en rase campagne alors que tous les élus éclairés cherchent à rétablir le commerce de proximité ?

Il y a tant de dossiers, tant de choses à faire pour dynamiser notre canton et **un million d'euros** sont placés par la Communauté de communes. « **Jamais je ne laisserai notre ville se faire dépecer sans me battre** ».

## **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 24 NOVEMBRE 2009**

Le procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2009 est adopté par 20 voix pour la majorité, les 5 conseillers de l'opposition ne participant pas au vote.

### **2009.123 - Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées**

En vertu de la délibération 2008.177.03 du 25 juin 2008 Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a pris les décisions suivantes :

2009/98 – Résiliation au 31 décembre 2009, du contrat de location de terrain à usage de jardin consenti le 8 avril 1994 à M. CHABEUF René

2009/99 – Création d'une régie de recettes et d'avances pour l'aire d'accueil des gens du voyage

2009/100 – Nomination de régisseurs pour la régie de recettes et d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage

2009/101 – Régie d'avances des spectacles et manifestations : augmentation du montant maximum de l'avance consentie au régisseur à 800 € pour le mois de décembre 2009

2009/102 – Résiliation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, de la location du logement situé 29bis rue Marceau

2009/103 – Marché de réhabilitation de l'exutoire des eaux pluviales de Corbeton : Avenant pour ajout de prix complémentaires

2009/104 – Arrêt de la régie de recettes de la Maison de la Petite Enfance, au 1<sup>er</sup> janvier 2010

2009/105 – Fin de fonctions du régisseur titulaire de la régie de recettes de la Maison de la petite Enfance, au 01/01/2010

2009/106 – Création d'une régie de recettes « multi-accueil » à la Maison de la Petite Enfance, à compter 01/01/2010

2009/107 – Nomination de régisseurs de la régie de recettes « multi-accueil »

2009/108 – Création d'une régie de recettes « ludothèque » à la Maison de la Petite Enfance, à compter du 01/01/2010

2009/109 – Nomination de régisseuse de la régie de recettes « ludothèque »

2009/110 – Fin de fonctions du régisseur titulaire de la régie d'avances de la Maison de la Petite Enfance, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010

2009/111 – Nomination de régisseurs de la régie d'avances de la maison de la Petite Enfance

2009/112 – Fin de fonctions du mandataire suppléant de la régie de recettes du musée, au 8 décembre 2009

2009/113 – Mise à jour des tarifs des articles en vente au musée, à compter du 7 décembre 2009

## I – FINANCES

### **2009.124 - Débat d'orientations budgétaires 2010**

Le Conseil municipal donne acte au Maire de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2010.

### **2009.125 - Création d'un budget annexe : Maison des Bardes**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, un budget annexe dénommé Maison des Bardes, pour la gestion comptable de l'immeuble BERARDI-PARISOT.

### **2009.126 - TARIFS PUBLICS – Droits de place**

A l'unanimité, le Conseil municipal fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les tarifs des droits de place comme suit :

	Tarifs
<b>1) Droits de place au Marché :</b>	
<b>Marché couvert</b>	
a) le ml/jour de marché dans les allées longitudinales	0,80 €
b) le ml/jour de marché dans les angles	0,90 €
<b>Marché extérieur</b>	
c) à l'extérieur du marché le m linéaire/jour	0,70 €
d) commerçants utilisant leurs camions pour leurs commerces (pizza, pâtisserie, camions outillage,...) : le m <sup>2</sup> /jour	0,70 €
<b>2) Commerçants :</b>	
a) Exposants sur les trottoirs : Au droit de leur magasin des marchandises destinées à la vente sous réserve que les étalages ne dépassent pas la bordure du trottoir quand celui-ci est de faible largeur et dans tous les cas ayant une largeur maximum de 0,80 : le m <sup>2</sup> par an	13,20 €
b) Location emplacement sur domaine public (but non commercial): le m <sup>2</sup> /an	6,60 €
<b>3) Terrasses de café - Restaurant - Hôtel :</b>	
- le m <sup>2</sup> /an (payable en début d'année)	13,20 €
<b>4) Cirques :</b>	
- Petits	135,00 €
- Grands	270,00 €
<b>5) Fête Patronale et Forains :</b>	
Par m <sup>2</sup> /jour de travail (les voitures comptant dans la superficie à prendre en considération).	
- Métiers d'une emprise inférieure ou égale à 20 m <sup>2</sup> - le m <sup>2</sup>	0.60 €
- Métiers d'une emprise supérieure à 20 m <sup>2</sup> - le m <sup>2</sup>	0.70 €
<b>6) Forfaits péniches pour accès aux fluides (par jour) :</b>	
- Péniches-hôtel transportant des passagers	45,00 €
- Péniches-hôtel à vide	15,00 €
- Bateaux de plaisance	15,00 €
- Petits bateaux (2/3 personnes)	8,00 €
<b>7) Jardins familiaux (superficie 2 ares)</b>	8,00 €/an/jardin

### **2009.127 - TARIFS PUBLICS – Cimetières**

A l'unanimité, le Conseil municipal fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les tarifs des droits divers propres aux cimetières, comme suit :

	Tarifs
<b>Droits de dépôt dans le caveau provisoire :</b>	
- Par période de 24 heures	4,00 €
- Avec perception minimum de	12,00 €

### **PRIX DES CONCESSIONS**

	Tarifs
1. Concessions Trentenaires	254,00 €
2. Concessions Cinquantenaires	386,00 €
3. Columbarium (30 ans) 1 case pouvant recevoir jusqu'à 4 urnes ; Ce prix inclut la 1 <sup>ère</sup> plaque avec gravure	500,00 €
4. Cave à urnes 1 case pouvant recevoir plusieurs urnes ; Ce prix inclut la 1 <sup>ère</sup> plaque avec gravure	800,00 €

### **2009.128 - TARIFS PUBLICS – Bibliothèque – Médiathèque municipale**

A l'unanimité, le Conseil municipal fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les tarifs pour la Bibliothèque – Médiathèque municipale Jacques PREVET, comme suit :

- 10,00 € l'inscription annuelle pour adulte (*tickets bleus*)
- 4,00 € l'inscription annuelle pour les scolaires, lycéens, étudiants et demandeurs d'emploi (sur présentation de leur carte) (*tickets jaunes*)
- 1,00 € le duplicata d'une carte (*ticket blanc*)
- 1,50 € le boîtier détérioré (*ticket vert*)
- 0,20 € la photocopie en noir et blanc
- 1,00 € Consultation Internet (\* la demi-heure)
- 0,20 € Impression en noir et blanc : C.D. Rom / Internet
- 0,80 € Impression couleur : C.D. Rom / Internet

### **2009.129 - TARIFS PUBLICS – Salle PAUL ELUARD**

A l'unanimité, le Conseil municipal fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les tarifs pour la salle Paul ELUARD, comme suit :

<b>Tarif de location suivant la manifestation</b>	
Bal organisé par une association montbardoise	230,00 €
Bal organisé par une association extérieure	300,00 €
Manifestation organisée par une Sté ou Entreprise commerciale de l'extérieur	450,00 €
Manifestation organisée par une Sté ou Entreprise commerciale montbardoise	400,00 €
Loto organisé par une association montbardoise	200,00 €
Loto organisé par une association extérieure	240,00 €
Repas dansant organisé par une association montbardoise	240,00 €
Repas dansant organisé par une association extérieure	300,00 €
Exposition Commerciale: 1 ère journée	250,00 €
2ème journée et suivantes	125,00 €/jour
Banquet – Mariage (week-end)	320,00 €
Banquet – Mariage (demande extérieure) (week-end)	380,00 €
Congrès- réunion-Assemblée à caractère politique professionnel ou commercial	135,00 €
Manifestation théâtrale, artistique, culturelle	110,00 €
<b>Prestations obligatoires</b>	
Chauffage par jour (du 15 octobre au 15 avril) ou sur demande en dehors de cette période	120,00 €
Forfait électricité / jour	40,00 €
<b>Prestations annexes</b>	
Prestation de service: matinée ou soirée, homme de service à la demande	85,00 €
Décoration florale normale effectuée par le service des espaces verts	85,00 €
Utilisation des projecteurs + sono + homme de service	100,00 €

Fourniture de scène et rideaux	105,00 €
Location de cuisine par événement + gaz	120,00 €
Location de vaisselle	50,00 €
Location de vidéo projecteur	50,00 €
Utilisation des loges	50,00 €

Et décide d'accorder aux Associations locales, une fois par an, la gratuité de la salle et la facturation des prestations annexes à 50% des montants indiqués ci-dessus.

### **2009.130 - TARIFS PUBLICS – Location d'engins et de matériel appartenant à la Ville**

A l'unanimité, le Conseil municipal fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les tarifs de location d'engins et de matériel appartenant à la Ville, comme suit :

#### **TARIF**

- Utilisation du camion 3t. (en cas d'urgence) avec chauffeur entre 8 h et 18 h : Prix/heure : 61,00 €
  - Utilisation tractopelle (en cas d'urgence) avec chauffeur : Prix/heure : 91,50 €
  - Utilisation de la balayeuse entre 8 h et 18 h : Prix/heure : 122,00 €
  - Fourniture de main d'œuvre en cas d'intervention d'urgence du personnel communal entre 8 h et 18 h : Prix/heure/agent : 30,50 €
- Ces prix sont majorés de 100% entre 18h et 8h*

#### **1) Utilisation de barrières :**

- l'unité par 24 heures pour les entreprises ou les particuliers (temps minimum de facturation) 4,05 €
- barrière + clôture de chantier 6,10 €
- Pour les associations locales Gratuit
- Pour les associations non locales 2,55 €

#### **2) Utilisation par les associations Montbardoises de chaises, tables, bancs, podiums et paravents : Gratuit**

#### **3) Utilisation pour les associations non locales, l'unité :**

- Chaises (pour 48 heures) à l'enlèvement 0,50 €
- Tables (pour 48 heures) à l'enlèvement 2,00 €
- Bancs (pour 48 heures) à l'enlèvement 1,00 €
- Chaises (pour 48 heures) avec livraison 0,55 €
- Tables (pour 48 heures) avec livraison 2,05 €
- Bancs (pour 48 heures) avec livraison 1,05 €
- Podium nu ( canton ) (transport, montage, démontage) 285,00 €
- Podium nu ( hors canton ) (transport, montage, démontage) 508,00 €
- Podium couvert (y compris transport, montage, démontage) :
  - Associations cantonales 568,50 €
  - Associations hors canton 1 015,00 €
- Verres réception - l'unité de remplacement 1,10 €
- Paravents 5,10 €

#### **4) Utilisation vidéoprojecteur de l'Hôtel-de-Ville :**

- Caution : 300,00 €
- Location : 30,50 €

### **2009.131 - TARIFS PUBLICS – Insertions publicitaires dans le magazine municipal**

A l'unanimité, le Conseil municipal fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les tarifs des insertions publicitaires dans le magazine municipal, comme suit :

#### **TARIFS**

- ½ bandeau bas de page 59,00 € HT
- 1 bandeau bas de page 113,00 € HT
- ½ bandeau 3<sup>ème</sup> de couverture 59,00 € HT
- 1 bandeau 3<sup>ème</sup> de couverture 113,00 € HT
- ½ page 3<sup>ème</sup> de couverture 153,00 € HT
- ½ bandeau bas de couverture 68,00 € HT
- 1 bandeau bas de couverture 131,00 € HT

- ¼ de page dos de couverture
- 1/8 de page dos de couverture

250,00 € HT  
86,00 € HT

- abattement de 15 % pour les annonceurs qui s'engageront pour une année entière

### **2009.132 - TARIFS PUBLICS – Camping municipal : tarif de groupe pour les camping-cars**

A l'unanimité, le Conseil municipal crée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, un tarif de groupe pour les camping-cars, comme suit :

- entre 10 et 20 camping-cars arrivés groupés : 5,00 euros par camping-car et par jour
- entre 21 et 30 camping-cars arrivés groupés : 4,50 euros par camping-car et par jour
- entre 31 et 40 camping-cars arrivés groupés : 4,00 euros par camping-car et par jour

et précise que le nombre d'entrées groupées sera limité à 40 emplacements.

### **2009.133 - TARIFS PUBLICS - Tarifs centre nautique**

A l'unanimité, le Conseil municipal fixe les tarifs du centre nautique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, comme suit :

	<b>Tarifs</b>
Carte horaire 10 heures	20,00 €
Carte horaire 20 heures	32,00 €
Soirée découverte chaque mercredi de 18 h 00 à 21 h 00	2,50 €
Tarifs « Montbardois » ( <i>la séance</i> ) :	
• Adultes	4,50 €
• Enfants 3 à 12 ans	3,00 €
• Ados 13 à 18 ans	3,50 €
• Carte Famille (2 parents adultes + 2 enfants de moins de 13 ans)	12,00 €
Tarifs « Hors Montbard » ( <i>la séance</i> ) :	
• Adultes	5,00 €
• Enfants 3 à 12 ans	3,50 €
• Ados 13 à 18 ans	4,00 €
Carnets de 12 entrées : Adultes, Enfants, Adolescents, Montbard, Hors Montbard	Prix de 10 entrées
Carnets de 12 entrées : Séniors (+ 65 ans) et étudiants (- 25 ans), Montbard	39,00 €
Carnets de 12 entrées : Séniors (+ 65 ans) et étudiants (- 25 ans), Hors Montbard	44,00 €
Scolaires montbardois maternelles et primaires ( <i>pendant le temps scolaire</i> )	Gratuit
Location du bassin – L'heure :	150,00 €
Comités d'Entreprises ( <i>par 20 tickets minimum</i> )	3,50 €
Sauna + Hammam	7,00 €
Sauna + Hammam + Piscine	10,00 €
Carnet de 12 entrées Sauna/Hammam et Sauna/Piscine	Prix de 10 entrées
Aquagym, les 12 séances ( <i>entrée piscine comprise</i> )	79,00 €
Leçons collectives, les 10 leçons ( <i>entrée piscine comprise</i> )	79,00 €
Leçon individuelle ( <i>entrée non comprise</i> )	11,00 €
Abonnement trimestriel école 4 nages	90,00 €
Vestiaire	0,20 €
Entraînement sapeurs pompiers/gendarmes Montbard	Gratuit
Centre de loisirs Montbard / Maison Petite Enfance de 3 à 6 ans	2,00 €
Centre de loisirs hors Montbard	3,00 €
Etablissements médicalisés et assimilés (pensionnaires et patients)	2,50 €
Accompagnateurs centres loisirs :	
➢ 1 accompagnateur pour 5 enfants de moins de 6 ans	
➢ 1 accompagnateur pour 8 enfants de plus de 6 ans	
Accompagnateurs établissements médicalisés	
➢ autant que nécessaire	
Accompagnateurs C.A.T.	
➢ 1 accompagnateur pour 5 pensionnés	
Accompagnateurs de groupes scolaires des écoles maternelles et primaires	
Accompagnateurs des enfants des structures de la Maison de la Petite Enfance	
Clubs de natation montbardois (utilisation dans le cadre du club et non individuelle)	gratuit
Accompagnateurs de groupes scolaires des écoles ou établissements des communes extérieures (hors l'enseignant accompagnateur)	gratuit
Club de natation de Montbard (en attente d'affiliation à une Fédération) : carte de 12 entrées ou possibilité d'utiliser la carte individuelle horaire	
Bébés nageurs (les 12 séances, entrée comprise)	79,00 €
Tarif "découverte" – Aquagym et bébés nageurs : la 1 <sup>ère</sup> séance (entrée comprise)	8,50 €
Collèges, lycées (Montbard, hors Montbard)	3,00 €
Primaires, maternelles (extérieurs à Montbard)	3,00 €

Accès à l'espace détente pour les possesseurs de cartes horaires et de cartes 12 entrées	supplément 5,00 €
Création de séances d'apprentissage et perfectionnement (adultes et enfants)	8,50 €
Accès au Centre Nautique pour les résidents du Camping, mini-chalets, Mobil Homes ( <b>inclus dans tarifs Camping soit une entrée par jour et par personne</b> )	
Tarifs pour commercialisation par Office du Tourisme	8,00 €

### **2009.134 - TARIFS PUBLICS - Tarifs de l'eau et redevance d'assainissement**

A l'unanimité, le Conseil municipal fixe les tarifs de l'eau et la redevance d'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, comme suit :

	<b>TARIFS</b>
consommation d'eau en m3	1.35 € HT
frais fixes annuels de gestion	13.38 € HT
fourniture d'eau aux communes extérieures	1.46 € HT + 0.288 € taxe pollution
redevance assainissement par m3 d'eau consommé - coefficient de correction de dégressivité :	1.35 € HT - jusqu'à 6 000 m3                    1 - de 6 001 à 12 000 m3            0,8 - de 12 001 à 24 000 m3        0,6 - de 24 001 à 50 000 m3        0,5 - au-delà de 50 001 m3         0,4

## **II – PERSONNEL COMMUNAL**

### **2009.135 - Création de postes en prévision des avancements de grades**

A l'unanimité, le Conseil municipal crée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les emplois suivants :

- 2 emplois d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe
- 1 emploi d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi de Professeur d'Enseignement Artistique hors classe
- 1 emploi de Contrôleur Principal de travaux
- 1 emploi d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe

et supprime, à compter de la date de nomination des agents dans leur nouveau grade :

- 1 poste de Professeur d'Enseignement Artistique
- 1 poste de d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe
- 3 postes d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste de Contrôleur de Travaux
- 2 postes d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe

### **2009.136 - Création d'un poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 24/35èmes**

A l'unanimité, le Conseil municipal crée un poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 24/35èmes et supprime à compter de la date d'intégration de l'agent dans la filière administrative, un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 24/35èmes.

### **2009.137 - Avantages en nature : logement de fonction pour le Directeur des services techniques**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'emploi de responsable des services techniques bénéficie d'un logement de fonction pour nécessité de service, situé Place Aline GIBEZ avec les avantages suivants :

- gratuite du logement
  - gratuité des charges chauffage et électricité
- et dit qu'en contrepartie, l'agent occupant l'emploi assurera une astreinte permanente décisionnelle.

### **2009.138 - Adhésion au Comité National d'Action Sociale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010**

A l'unanimité, le Conseil municipal, afin de satisfaire aux obligations légales et de se doter d'un nouvel outil renforçant la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité, décide de mettre en place une nouvelle action sociale en

faveur du personnel en activité en adhérant au CNAS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, pour ses agents titulaires et non titulaires nommés sur des emplois permanents.

### **2009.139 - Subvention à verser à la Mutuelle Nationale Territoriale en 2010**

A l'unanimité, le Conseil municipal dit que pour l'année 2010, la subvention mensuelle de la Ville à la Mutuelle Nationale Territoriale sera de 20% du montant des cotisations mensuelles des agents.

### **2009.140 - Création de vacances pour un médecin pédiatre à la Maison de la Petite Enfance et suppression d'un poste de Médecin pédiatre 4/35èmes**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, des vacances pour un médecin pour intervenir au sein de la structure Petite Enfance à raison d'environ 3 heures par mois, en fonction des nécessités du service, fixe le taux de rémunération de la vacation horaire à 60 € brut, supprime un poste de Médecin Pédiatre 4/35èmes et un poste d'Infirmière en raison de la création par le Conseil Municipal du 24/09/2009 d'un poste d'Auxiliaire de Puériculture.

### **2009.141 - Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe**

A l'unanimité, le Conseil municipal crée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et supprime à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 27/35èmes.

### **2009.142 - Création d'un poste d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe au camping municipal et suppression d'un poste de Rédacteur à temps complet**

A l'unanimité, le Conseil municipal crée à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010, un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet affecté au camping municipal et supprime à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010, un poste de Rédacteur territorial à temps complet.

### **2009.143 - Création d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à la Maison de la Petite Enfance**

A l'unanimité, le Conseil municipal crée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, un poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 25 / 35èmes et précise que l'agent qui occupera le poste travaillera de manière annualisée en fonction des absences à remplacer.

### **2009.144 - Création d'un emploi de rédacteur territorial à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010**

A l'unanimité, le Conseil municipal crée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, un poste de rédacteur territorial à temps complet.

### **2009.145 - Approbation du nouveau protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail à la Ville de MONTBARD**

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail à la Ville de MONTBARD applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## **III – TRAVAUX, MARCHES PUBLICS**

### **2009.146 - Travaux de viabilité des cités Fays : Avenants pour travaux supplémentaires et prolongation de délais**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide la réalisation des travaux supplémentaires pour l'opération de viabilité des cités Fays :

	Montant du marché initial € HT	Montant des travaux supplémentaires € HT	Augmentation par rapport au marché initial (%)	Nouveau montant du marché € HT
Lot 1 - Réseaux	272 965,30	23 837,80	+ 8.7 %	296 803.10
Lot 2 - Voirie	340 509,10	36 425,40	+ 10.7 %	376 934,50

Et la prolongation des délais d'exécution des travaux comme suit :

Lot n°1 - Réseau : 3 semaines  
Lot n°2 – Voirie : 2 semaines

### **2009.147 - Renouvellement du marché d'exploitation et maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire : attribution du marché**

La Commission d'appel d'offres, réunie le 8 décembre 2009, ayant retenu l'offre de la société COFELY EDF SUEZ, pour un montant annuel (hors eau chaude) de 212 832,00 € HT, à l'unanimité, le Conseil municipal attribue le marché

d'exploitation et maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire à la société COFELY EDF SUEZ, pour une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, aux conditions financières suivantes :

Poste P1 : combustible (fourniture de combustible) :	157 854,00 € HT/an
Poste P2 : prestation (maintenance et entretien des installations) :	32 839,00 € HT/an
Poste P3 : garantie totale (renouvellement des équipements) :	22 139,00 € HT/an
Eau chaude sanitaire :	5,05 € HT/m <sup>3</sup>

### **2009.148 - Echange de terrain entre la Ville de Montbard et le propriétaire de la parcelle AI 206**

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise la modification de la limite cadastrale entre les parcelles cadastrées AI 206 et AI 150, et l'échange de terrain, si possible sans soulte, entre les deux parties, sur la base d'une valeur de 15 € /m<sup>2</sup> et d'environ 7m<sup>2</sup> pour chaque partie, et précise qu'à l'issue de cette modification :

- Madame MUGNIER deviendra propriétaire du puits, actuellement propriété de la Commune,
- Madame MUGNIER renoncera à son droit de passage sur la parcelle AI 150 pour accéder à la parcelle AI 206,
- la clôture séparant les deux parcelles érigée sur la parcelle de la Commune conformément au règlement de la zone UA du PLU, sera à la charge de la Commune et propriété de cette dernière,
- les frais de géomètre et les frais de notaire seront à la charge de Madame MUGNIER.

### **2009.149 - Dénomination des rues au Hameau de la Mairie**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de dénommer comme suit, les rues du hameau de la Mairie :

- Grande Rue
- Rue du Grand Jailly
- Chemin de Cruchy
- Impasse de la Chapelle

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Question de M. Sirat « pour Montbard, naturellement »**

**M. Sirat** : « Mme le Maire, au dernier Conseil régional pour le débat d'orientation budgétaire, vos amis Verts ont dénoncé les subventions pour le pôle nucléaire de Bourgogne et veulent toujours une sortie du nucléaire pour la France. Montbard, par l'intermédiaire du Groupe Vallourec, est le premier fabricant de tubes pour centrales et emploie environ 400 personnes. Mme le Maire, pouvez-vous nous donner votre position ? ».

**Mme le Maire** explique : « J'ai été assez surprise par cette question. On me reproche assez souvent de faire de la politique et là vous me demandez de donner un avis sur un vote au Conseil régional, surtout sur un vote du groupe Verts qui n'est pas mon appartenance politique. Néanmoins, je ne me déroberai pas, et je vous invite à observer qu'aujourd'hui, les Verts n'ont pas choisi de faire liste commune avec le Parti socialiste pour les régionales.

### **Questions de Mme Porte**

#### **Question n°1.**

#### **Proposition de parrainage d'un Sous- Marin Nucléaire d'attaque de type Barracuda par la ville de Montbard.**

« Lors du conseil municipal du 24 novembre 2009, j'ai fait la proposition d'un parrainage par la ville de Montbard d'un élément de force maritime et notamment d'un SNA de nouvelle génération avec pour objectif de renforcer le lien armée-nation. Je n'ai eu aucun retour suite à mon courriel vous indiquant la circulaire à consulter. Dès le lendemain du conseil, vous annoncez publiquement votre opposition à ce projet en faisant abstraction d'une réflexion préalable en commission.

A l'occasion du débat sur l'identité nationale organisé et animé par madame la Sous-Préfète, vous avez fait offense à cette proposition en clôturant votre déclaration par : « *mon identité n'est pas (...) de parrainer un sous-marin nucléaire d'attaque, un Barracuda fait pour déchieter* ». C'est d'un sous-marin dont nous parlons et pas d'un mixeur ! Le nom de ce poisson est tout simplement plus dissuasif que « sardine » ou « baudroie » ! La garantie de la Défense de la France repose sur la dissuasion nucléaire. C'est une doctrine stratégique de dissuasion des menaces et non d'intervention. Ce point est conforté par le Livre blanc sur la Défense présenté par Nicolas Sarkozy en 2008. Le point 93 du pacte présidentiel présenté par Ségolène Royal en 2007 n'en divergeait aucunement. Enfin, il ne vous aura pas échappé que le parrainage d'un SNA aurait tout son sens pour la ville de Montbard en considérant le fait essentiel de son équipement en tubes fabriqués par Salzgitter Mannesmann. Cela serait ainsi également une reconnaissance pour les employés qui travaillent ces pièces. Devenir ville marraine est une action de solidarité de la population envers les soldats français. J'avais indiqué que plusieurs villes bourguignonnes de toutes les tendances sont déjà dans ce réseau. C'est aussi un excellent moyen pour ces villes de promouvoir leur image a fortiori pour Montbard appartenant au Pôle Nucléaire Bourguignon. Ce projet ne peut résulter que d'une volonté politique. Je vous remercie de bien vouloir indiquer clairement votre position ».

**Mme le Maire** répond qu'étant donné la position du Correspondant Défense, la position de son Groupe, les réactions nombreuses des Montbardois notamment lors des réunions de quartier, le courrier du Président de l'Office du Tourisme, la Ville de Montbard ne souhaite pas se porter candidate au parrainage d'un sous-marin nucléaire d'attaque (SNA). Elle fait remarquer à Mme Porte que Valinox avait choisi le symbole de la colombe pour le lancement du projet Narval.

**Mme Porte** explique qu'elle voulait simplement souligner sans débat aucun, qu'il s'agit avant tout d'une force de dissuasion, que c'est la préservation de la paix, que la force nucléaire permet de protéger les intérêts vitaux de la France de part le monde.

**M. Collignon** rétorque qu'il ne s'agit absolument pas d'une arme de dissuasion mais d'attaque, une véritable arme de combat et de souveraineté.

## **Question n° 2.**

### **Candidature de Montbard dans le réseau des villes amies des enfants.**

#### **Mme Porte**

« L'annonce d'une candidature de Montbard au label « ville amie des enfants » est une initiative intéressante. Ce réseau, c'est déjà 195 villes en France dont quatre en Bourgogne. Un des engagements pour ce label concerne « l'éducation des enfants et des jeunes au civisme et leur insertion dans la vie de la cité par leur participation à des structures adaptées où ils seront écoutés et respectés ». La plupart des villes adhérentes, comme Dijon ou Mâcon, ont mis en place des conseils municipaux de jeunes. Dès septembre 2008, j'attirais votre attention sur l'opportunité de remettre en route ce conseil à Montbard. Je réitérais ma demande en février 2009 en arguant qu'il serait judicieux de le promouvoir pour les 20 ans de la Convention internationale des Droits de l'Enfant. L'année 2009 s'achève: je vous remercie de nous communiquer l'avancée de la réflexion sur ce sujet ».

**Mme le Maire** explique que la municipalité étudie d'autres pistes de réflexion que celles d'un conseil jeune stricto sensu.

La séance est levée à 23H00